

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :

5 Août 2010

L'an deux mille dix, le dix-neuf Août à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents : 15

Absents : 4

Votants : 15

Exprimés : 18

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire
Mrs LOCRET, LAMOTTE, WALTER, VALLEE ; Adjoints
Mmes BRUNET, CHRETIEN, PLOUY, VOLLAIS,
Mrs FOUCHER, KECHICHIAN, LAURENT, MARIE, PILLET,
TORRES.

Absents excusés : Mmes GAUDIN, KICA, Mrs RIDEL, BRUNET.

Mr RIDEL donne pouvoir à Mr LOCRET
Mr BRUNET donne pouvoir à Mr VALLÉE
Mme KICA donne pouvoir à Mme GAUGAIN

Secrétaire de séance : Mme GAUGAIN.

Le procès-verbal de la séance du 09/07/10 est approuvé.

N° 1 – RUE EMILE NICOL : CHOIX DE LA MAITRISE D'OUVRAGE :

Monsieur LOCRET, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les conclusions de la commission d'appels d'offres concernant la maîtrise d'ouvrage pour la Rue Emile Nicol.

Pour le lot 1 : Voirie et assainissement eaux pluviales :

Classement	Entreprise	Note 1	Note 2	Note 3	Notation
1	TOFFOLUTTI	31	40	10	81
2	EIFFAGE	33	22	18	73
3	EUROVIA	40	13	18	71
4	JGTP	31	23	13	67

Pour le lot 2 : Espaces verts :

Classement	Entreprise	Note 1	Note 2	Note 3	Notation
1	VALLOIS	38	40	20	98
2	OXALIS	30	29	10	69
3	ENTM	10	9	0	19

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Retient l'entreprise TOFFOLUTTI pour le lot 1 et l'entreprise VALLOIS pour le lot 2,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes d'engagements et tout acte nécessaire à la maîtrise d'ouvrage du marché de la Rue Emile Nicol.